

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de conseillers municipaux présents : 51

Date de la convocation : 22 Janvier 2021

Date d'affichage des délibérations : 05 Février 2021

Le jeudi 28 Janvier deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (51) Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Philippe Bâcle, Béatrice Bahuaud, Claire Baubry, Guillaume Benoist, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Cédric Bouttier, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Catherine Brin, Amandine Brun, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Marie David Juchs, Aglaé De Beauregard, Bernard Delage-Damon, Sébastien Dessein, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Caroline Fonteneau, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Didier Huchon, Jean-Luc Jarret, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrec, Mathieu Leray, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, , Paul Nerrière, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Lydia Sourisseau, Claire Steinbach,

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4) Pierre Devêche, Virginie Neau, Corinne Raballand Texier, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : 12

Absents	Délégation de vote à
Céline Bonnin	Béatrice Bahuaud
Claude Brel	Claire Steinbach
Christelle Dupuis	Laurence Adrien-Bigeon
Brigitte Fonteneau	Cécile Fleurance,
Christine Hamard	Chantal Gourdon
Lydie Jobard	Paul Nerrière
Isabelle Maret,	Cécile Grelaud
Quentin Mayet	Philippe Bâcle
Alain Pensivy	Thierry Rousselot
Dominique Pohn	Thierry Lebrec
Muriel Templeraud	André Chouteau
Jean-Luc Tilleau	Sébastien Mazan

Secrétaire de séance : Guillaume Benoist

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07. Il donne la parole à M. Paul Nerrière.

M. Paul Nerrière prend la parole.

Il revient sur la disparition de Marie France Neau, 76 ans, dans des conditions atroces. C'était une personne connue, son mari était un ancien adjoint de Montigné. La commune est choquée et doit vivre avec cela. Cela a créé de l'effroi et de la panique dans la commune déléguée. Cela prouve que cela peut arriver partout. Il remercie la manière dont le dossier a été géré par les équipes de Sèvremoine et la gendarmerie dont il salue le tact et leur manière de travailler. Le travail des équipes spécialisées est compliqué. Il espère qu'il y aura un épilogue à cette épreuve, même si cela sera difficile. Tout le monde est affecté dans la commune.

Il a un mot également pour Maryvonne Noyer, conseillère municipale de 2001 à 2014 à Montfaucon-Montigné qui a notamment participé activement à la création de la commission sociale intercommunale. Elle avait, en tant qu'adjointe de la commune de Montfaucon-Montigné, mis en place beaucoup de choses : portage des repas, pedibus, aides aux devoirs, aides alimentaires, départ en vacances des anciens, la semaine bleue... Cette disparition a aussi beaucoup touché la commune déléguée. Il invite l'assemblée à avoir une pensée pour elle.

- **Point sur la situation COVID**

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter le point de situation sur la Covid-19.

Il annonce deux faits marquants ces derniers jours : le lancement de la vaccination et la dégradation des indicateurs. La situation se dégrade fortement sur les Mauges.

Il revient plutôt sur la campagne de vaccination qui s'est ouverte pour les Mauges le 18 janvier. C'est une initiative nationale qui est déclinée au niveau de chaque département et territoire. La maille définie par le gouvernement, c'est un centre pour 100 000 habitants. L'Agence Régionale de Santé a souhaité que la campagne soit calquée sur le territoire de Mauges Communauté. Nous avons ouvert un centre le 18 Janvier. Le facteur limitant, ce n'est pas l'accueil téléphonique, ni le nombre de personnels de santé mais c'est le nombre de vaccins. On a commencé par 300 vaccins la première semaine, 400 la deuxième et 100 vaccins supplémentaires vraisemblablement pour la semaine prochaine. Ce n'est pas assez. Pour le seul territoire des Mauges, il y a 11 000 personnes prioritaires concernées par cette première campagne incluant les résidents EHPAD qui ont été vaccinés en fin de semaine dernière pour ceux qui le souhaitent.

Un dispositif de centre d'appel a été mis en place. La prise de rendez-vous se fait soit par téléphone, soit par la plateforme Internet Doctolib qui a été fermée par décision de l'ARS vu le peu de vaccins. Mauges Communauté prend tous les appels et a ouvert une liste d'attente pour rappeler les personnes souhaitant se faire vacciner quand il y aura des nouvelles dotations. Pour rappel, il faut une deuxième dose au bout de 3 semaines. Il faut que la dotation augmente pour prendre de nouveaux rendez-vous. Un point a été fait la semaine dernière, la situation est partagée par tous les opérateurs sur le Maine et Loire.

A ce jour, nous n'avons pas d'information sur les évolutions de quantités de vaccins, ni sur le calendrier et ni sur l'évolution des cibles prioritaires. Tout est lié à la mise à disposition des vaccins.

La situation est assez proche des autres territoires nationaux.

Le centre a été mis en place en quelques jours seulement grâce au professionnalisme de Mauges Communauté et de Beaupréau en Mauges. Cet équipement va être dédié pendant de nombreuses semaines à la vaccination.

Le gouvernement se pose alors la question d'un nouveau confinement et sur les modalités de celui-ci. Il n'y a pas eu d'annonce ce jour. Il y en aura sûrement dans les prochains jours.

Les informations arrivent quotidiennement. 345 vaccins ont été effectués cette semaine à ce jour, 436 rendez-vous ont été programmés. Les vaccins sont effectués par un ou deux médecins et 2 ou 3 infirmières. Le centre d'appel traite entre 300 et 350 appels sachant qu'il y a plus d'appels.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Il souhaite connaître le nombre de personnes ayant reçu une première injection sur le territoire des Mauges.

Réponse de Didier Huchon :

Il rappelle les chiffres donnés plus haut : environ 300 la semaine dernière, 345 à ce jour cette semaine ce qui fera 436 enfin de semaine et environ 500 de programmés la semaine prochaine. Au bout de 3 semaines, les gens doivent recevoir une deuxième dose. Si les dotations n'augmentent pas, le nombre de personnes vaccinées entre la 3^{ème} semaine et la 6^{ème} semaine ne devrait que peu évoluer. Cela est vrai sur tous les territoires. Le dispositif est très professionnel pour éviter les problèmes et les annulations de rendez-vous.

- **Présentation des aides CCAS par Thierry Lebrec**

Le CCAS intervient sur 3 champs d'intervention :

- Gestion des structures pour personnes âgées
- Action sociale obligatoire.
- Aides sociales facultatives.

Son intervention concerne particulièrement ce troisième point.

Aides sociales facultatives



Il relève des attributions du CCAS de proposer des aides sociales facultatives pour venir en aide aux personnes en difficulté.

Constat / problématique :

- hétérogénéité des prestations sur les communes déléguées
- absence de lisibilité pour les travailleurs sociaux
- inégalité de traitement des habitants du territoire

1

Aides sociales facultatives



Le Conseil d'administration du CCAS du 28 septembre 2020 a voté :

- Une harmonisation des aides du CCAS dans un **Règlement des prestations d'aide sociale facultative** applicable au 1^{er} octobre 2020
 - Aides alimentaires
 - Aides à la scolarité
 - Aides à la vie quotidienne
 - Aides à l'insertion et au maintien dans l'emploi
 - Aides au sport, à la culture et à la vie sociale
- Une simplification du barème d'attribution des aides

Les frais d'acquisition et d'assurance d'un véhicule ont été intégrés dans le calcul du reste à vivre, afin de permettre le retour ou le maintien dans l'emploi et de tenir compte de la ruralité du territoire.

7

Le règlement et le barème seront consultables sur l'Extranet des élus.

Présentation du projet de rénovation / extension de la salle polyvalente de Torfou par Hervé Launeau.

Localisation

Espace Saint Hubert
Rue Charles Foyer
Torfou - 49660 SEVREMOINE

SEVREMOINE



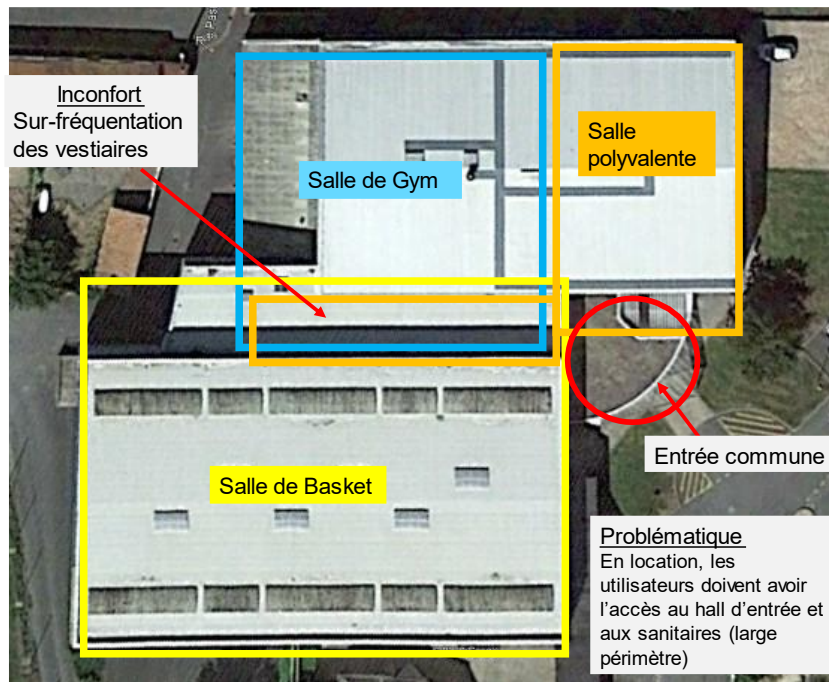
Demande des élus Mandat 2014 - 2020

SEVREMOINE

Les élus ont fait la demande de réaménagement et d'extension afin d'améliorer les conditions d'accès de la salle polyvalente, son utilisation indépendante du complexe sportif, ainsi que l'amélioration du confort thermique et acoustique.

Utilisations actuelles de la salle polyvalente:

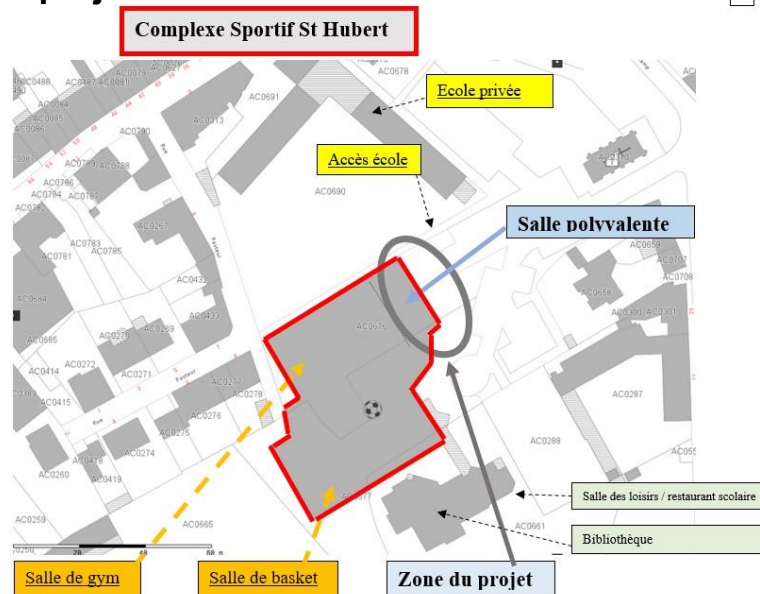
- Sportive : tennis de table
- Associative : concours de palets, dons du sang, ...
- Administrative : Réunion, vœux à la population
- Locative : pour les fêtes de famille



REMOINE

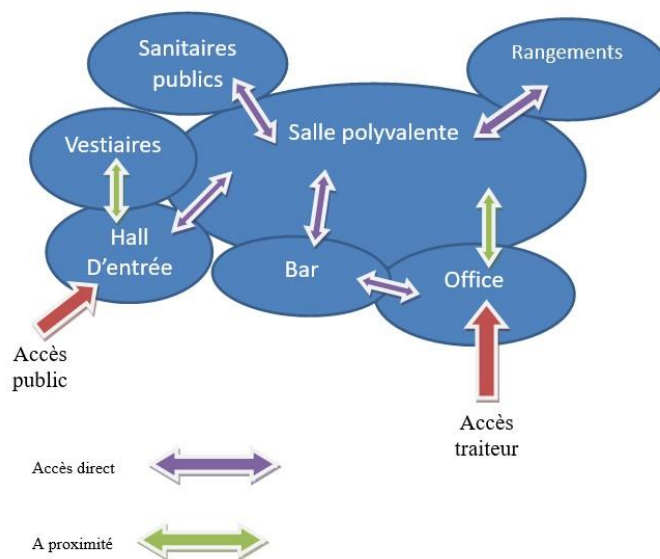
Situation du projet

SÈVREMOINE



Fonctionnalités attendues

SÈVREMOINE



Expression des besoins

SÈVREMOINE

Ce projet d'aménagement a pour objectif de dissocier l'accès à la salle polyvalente depuis l'extérieur et l'adjonction des commodités et équipements suivants dédiés :

Locaux existants	superficie
Salle polyvalente	261 m ²
Rangement	28 m ²
Local technique électrique et alarme INC	2.30 m ²
Locaux à prévoir en extension	220 m²
Auvent porte d'entrée principale et cuisine	38 m ²
Hall	15 m ²
Office	25 m ²
Local bar association	16 m ²
Salle de réunion	32 m ²
Vestiaires 1 / vestiaires 2	25 m ²
Rangement	22 m ²
Local ménage entretien	5 m ²
Sanitaire adultes H / F / PMR	10 m ²
Dégagement / circulation	15 m ²
Local technique	8 m ²
Divers placards pour associations (4 x 1)	4 m ²
Local poubelle	5 m ²

Projet

L'aménagement de l'existant ainsi que son extension de 220 m² ont été estimés à **623 000 € TTC** (études + travaux + aléas) – *données 2019, hors transition écologique*

La publication d'un marché public de maîtrise d'œuvre a été réalisée en décembre 2019, sur la base du programme présenté

La dimension transition écologique sera à prendre en compte dans la conduite de ce projet

- Réception de 17 candidatures de maîtrise d'œuvre
- L'analyse des offres a été réalisée en début d'année
- Durée de validité des dossiers de candidature : **31/12/2020**

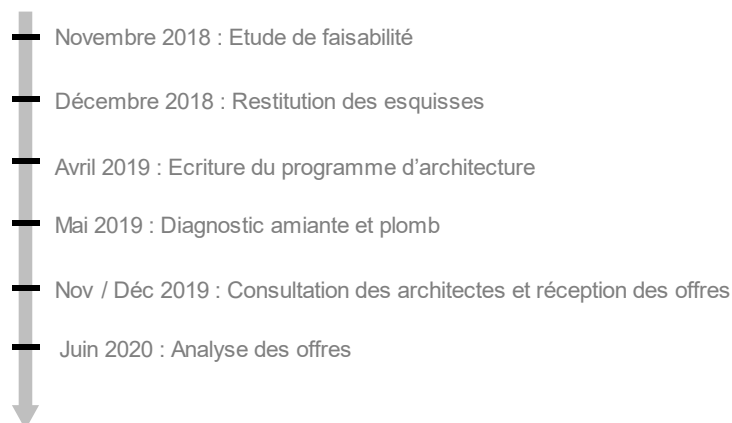
Résultat de l'analyse des offres

CANDIDAT	NOTE TECHNIQUE sur 20 pts (60%)	NOTE PRIX sur 20 pts (40%)	NOTE FINALE SUR 20 PTS	CLASSEMENT
LBLF (La Roche-Sur-Yon)	17,00	15,32	16,33	3
GREGOIRE (Cholet)	18,00	12,90	15,96	6
LE FLOCH (La Haye -Fouassière)	15,00	17,65	16,06	5
LUC ROBIN (Les Herbiers)	16,00	20,00	17,60	1
OXA (Vallet)	17,00	16,25	16,70	2
QUATTRO (Rezé)	18,00	13,43	16,17	4

Le candidat Luc Robin présente une offre conforme au taux de 9%, soit 35 010 € HT

Planification du projet

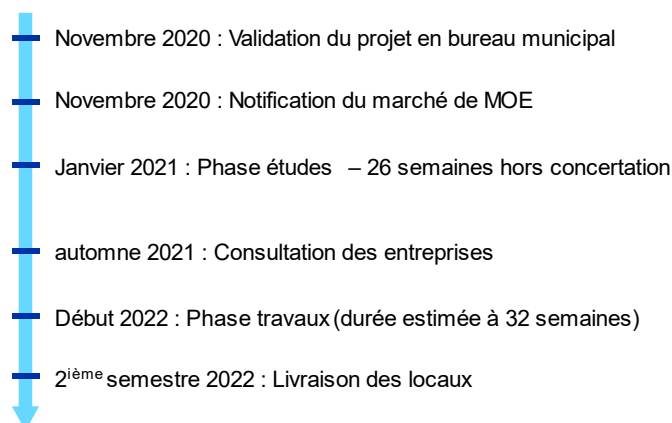
Les étapes antérieures



17

Planification du projet

Planning prévisionnel



18

- **Présentation de la méthodologie d'élaboration du Projet Pluriannuel d'Investissement 2021-2026**

Intervention de Didier Huchon :

Avant de démarrer cette présentation, Monsieur le Maire souhaite évoquer quelques points. La situation depuis Mars 2020 a contraint l'installation des instances. Nous sommes empêchés par les protocoles sanitaires pour organiser des événements indispensables à l'installation de l'équipe municipale au niveau de la formation, de l'installation de conseillers consultatifs délégués, de l'installation et de l'affirmation d'un projet... Cette situation nous amène également à un manque de visibilité. Dans un mode de fonctionnement normal, il aurait souhaité mettre en place des instances de réflexion, des assemblées plénières, des Conseils consultatifs pour nourrir la réflexion, avant le vote du budget 2021.

Nous avons tous pensé qu'une fenêtre allait s'ouvrir mais ça n'a malheureusement pas été le cas. Dans quelques semaines, cela fera déjà un an de mandat. La méthodologie proposée tient compte de ce contexte, il doit être mené dans un court délai car la période de mise en œuvre est toujours restreinte. La méthode et le calendrier ont dû être adaptés au contexte sanitaire.

Intervention de Chantal Moreau :

La commune sera accompagnée par le cabinet KPMG, spécialiste en la matière. La mission de KPMG devrait durer environ 12 semaines au cours de ce premier semestre 2021.

Méthodologie construction PPI 2021

-2026

SÈVREMOINE

Phase	Méthodologie	Livrables	Planning
0. Lancement et cadrage de la mission	Entretiens stratégiques avec le Maire et la DGS en visioconférence	Feuille de route	Début de la mission
1. Etat des lieux des besoins du territoire et des projets	25 entretiens avec les élus municipaux → 67 élus : entretiens par groupe de 3 élus) pour échanger sur les besoins du territoire et leurs projets + entretiens semi-collectifs avec les 8 commissions thématiques - Formalisation de la synthèse des entretiens	Synthèse des entretiens	Semaine 1
			Semaine 2

2. Elaboration du projet de mandat	- Analyse critique des propositions des élus municipaux - Bureau municipal : Présentation du diagnostic et des enjeux du territoire Mise en regard du diagnostic avec les projets évoqués par les élus Arbitrages et apports de compléments par le bureau - Réunion de présentation aux 67 élus et aux 90 conseillers consultatifs non élus de la première liste des projets proposés, transmission aux élus municipaux et aux conseillers consultatifs non élus et recueil de leurs avis - Réunion en instance de pilotage - Bureau municipal : Présentation des projets et du programme d'investissement ajusté en fonction des retours des élus - Chiffrage des projets du PPI	Support de présentation du diagnostic et des enjeux du territoire	Semaine 2
		Liste des projets d'investissement présélectionnés	Semaine 3
		Support de présentation du programme d'investissement ajusté	Semaine 4
		PPI (fichier Excel et formalisation sur LocalNova)	Semaine 7
3. Scénarii de prospective financière	- Réalisation des scénarii de prospective financière afin de mesurer la faisabilité financière du PPI - Présentation des scénarii en bureau municipal	Rapport d'analyse financière prospective et accès à LocalNova	Semaine 9
		Support de présentation	Semaine 10

Intervention de Richard Cesbron

Il revient sur la présentation aux conseillers consultatifs à l'étape 2. Ce process, présenté à la rentrée, et qui avait démarré en Octobre, n'a pu se finaliser. Une fois recruté, ils intégreront les Commissions et devront s'intégrer dans ce dispositif.

L'élaboration du PPI est un moment fort de ce début mandat. Les conseillers municipaux ont toute leur légitimité pour intervenir à ce moment-là. Si les conseillers consultatifs n'ont pu être installés, il faudra leur présenter, les sensibiliser mais il ne faut pas pour autant retarder la réalisation du PPI.

Intervention de Bernard Delage Demon

Il trouve bon le fond et la méthode, notamment le mode participatif incluant les conseillers municipaux et consultatifs qui connaissent mieux que personne le territoire et les besoins des différents villages. Il demande pourquoi missionner un cabinet comptable pour un choix qui relève du politique. Le choix de KPMG a-t-il été fait en Commission ? Quel est l'objectif qui a été fixé à KPMG ? Pourquoi KPMG,

c'est le cabinet le plus cher de France qui n'a aucune expertise terrain. Quel est l'intérêt pour la collectivité ? C'est à son sens un phénomène de mode et de prestige. Il demande également le coût de leur prestation, le ratio coût/temps passé présente-t-il un intérêt pour Sèvremoine, sa politique d'investissement et son projet de territoire sur cinq ans ?

Réponse de Didier Huchon

Monsieur le Maire précise que KPMG a plusieurs cordes à son arc. Ce cabinet avait déjà aidé la collectivité lors du précédent mandat pour l'élaboration du PPI. Les intervenants connaissent donc le territoire et la collectivité pour y être déjà intervenu et avoir donné satisfaction. KPMG doit accompagner d'un point de vue méthodologique et non sur les orientations politiques. Il s'agit pour KPMG de recueillir les propositions des élus et de les mettre en forme. Les propositions et axes devront être l'expression des élus uniquement. Les propositions seront ensuite adoptées en définitive par une seule instance : le Conseil municipal de Sèvremoine.

Monsieur le Maire rajoute que la prestation coûte 22 000 euros pour 12 semaines de travaux, 25 entretiens et tout le travail de formalisation, consolidation, proposition et présentation. Nous avons confiance en ce cabinet qui a toujours donné satisfaction.

Intervention de Geneviève Gaillard

Elle souhaiterait avoir le bilan du précédent PPI. Elle aimerait savoir également si l'impact sur les charges de fonctionnement sera aussi étudié.

Réponse de Didier Huchon

Monsieur le Maire répond que bien évidemment les coûts de fonctionnement liés à ces investissements ont été intégrés (fluides, remboursement du crédit, charges de ressources humaines...) Cela avait été fait pour le PPI 2017-2020. La situation financière en fin de mandat avait été également prise en compte pour transmettre à la nouvelle équipe une situation financière la plus saine possible. Un objectif avait été également fixé en matière de capacité de désendettement pour permettre à la nouvelle équipe de réinvestir.

Il précise que bien évidemment le bilan du PPI 2017-2020 sera présenté. Il précise que 36 Millions d'€ avait été projetés et 9 Millions d'€ par an ont été en moyenne investis sur les quatre années.

Vérification du quorum

- 51 élus présents
- 12 délégations
- 63 votants

Désignation du secrétaire de séance

M. Guillaume Benoist est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

Aucune remarque sur le procès-verbal du 10 Décembre 2020

Avant de passer aux délibérations, Monsieur Le Maire présente deux nouveaux collaborateurs qui ont pris leurs fonctions aux 4 Janvier 2021 :

- Madame Sophie Raoul en tant que Directrice Animation Démocratique et Proximités
- Monsieur Clément Anex en tant que Chargé du Secrétariat Général.

DELIB-2021-001

Convention sur le service d'application du droit des sols avec les communes membres de Mauges Communauté - Avenant n°2 de prolongation

Une démarche a été engagée en septembre 2014 par les communautés de communes du Pays des Mauges et leur Syndicat mixte du Pays, pour créer un service d'instruction des Autorisations au titre du Droit des Sols (ADS) afin de pourvoir au retrait des services de l'État fixé par la loi au 1er juillet 2015.

Cette démarche a abouti à la création d'un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols fonctionnel à la date du 1er juillet 2015 pour le compte des communes. Celui-ci a fait l'objet d'une convention tripartite entre le Syndicat Mixte, les communautés de communes adhérentes et les communes par laquelle ces dernières, en liaison avec leur communauté de communes, ont décidé de leur adhésion au service.

La création de Mauges Communauté au 1er janvier 2016 a emporté transfert automatique de ces conventions entre l'EPCI et les six (6) communes du territoire, créées au 15 décembre 2015 et qui se sont elles-mêmes substituées aux communes historiques et leurs communautés de communes d'adhésion. Mauges Communauté et les communes étant chacune dotées d'une fiscalité propre, un 1er

avenant de la convention a été conclu en octobre 2017, pour ordonner le mode de financement du service à la refonte territoriale.

Le service ADS est composé de douze (12) agents : un chef de service, assisté d'un adjoint instructeur, 9 instructeurs ainsi qu'une assistante administrative. Il dispose d'un ancrage territorial affirmé :

- Conseil en amont au siège de Mauges communauté et dans le cadre de permanences décentralisées assurées sur rendez-vous sur chacune des communes pour renseigner les demandeurs et les conseiller sur la faisabilité réglementaire de leur projet ;
- Accompagnement des porteurs de projets d'envergure (économie, équipements, lotissements...) en amont du dépôt de permis ;
- Mise en œuvre d'une politique dite des « incomplets productifs » permettant d'établir un contact direct entre l'instructeur et le pétitionnaire pour accélérer la complétude du dossier et ainsi épargner la mise en œuvre complète du délai réglementaire ;

Au plan stratégique, ce service à caractère opérationnel a pour objectif de renforcer la solidarité territoriale et il permet d'établir un lien avec la planification urbaine, notamment la mise en œuvre du SCoT.

La convention fixe les principes et les modalités de fonctionnement du service :

Au plan des principes, elle précise le caractère territorial de la démarche de création du service en lien très étroit avec les communes ;

Au plan des modalités, elle précise les mécanismes pratiques de fonctionnement du service en lui confiant un rôle étendu pour décharger les communes et garantir l'expertise de la démarche. Elle prévoit, en outre, les conditions de sa mise en œuvre dans le temps et le financement assis sur deux contributions (une dotation d'installation du service et une dotation de fonctionnement).

Cette convention, entrée en vigueur le 1er février 2015, a été conclue pour une durée de six ans, arrivant à terme le 31 janvier 2021.

Toutefois, compte-tenu :

De la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a notamment conduit à différer la prise de fonction des nouveaux élus ;

De la carence d'un chef de service depuis le 1er juillet 2020, la nouvelle cheffe de service ayant pris ses fonctions le 2 janvier 2021 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 relative l'accès au logement et l'urbanisme rénové ;

Vu les articles R. 423-14 et R. 423-15 du Code de l'urbanisme ;

Vu la convention relative à l'instruction de l'ensemble des autorisations du droit des sols conclue entre le Syndicat Mixte du Pays des Mauges, les communautés de communes et les communes ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/ BCL n°2015-60 du 05 Octobre 2015, portant création de Sèvremoine au 15 Décembre 2015, emportant droits et obligations de la Communauté de Communes Moine et Sèvre et des 10 communes membres ;

Vu la délibération n° 2017-204 du conseil municipal en date du 23 Novembre 2017 modifiant les conditions de financement du service ADS et approuvant l'avenant n°1 à la convention précitée

Considérant que le maire est chargé de la délivrance des autorisations du droit des sols ;

Considérant que le contexte de crise sanitaire en 2020 et l'entrée en fonction différée des conseillers municipaux et communautaires, n'a pas permis à ces derniers de disposer du temps nécessaire pour évaluer et mettre à jour la convention susvisée,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	61	0	1

PROLONGE la convention relative à l'instruction de l'ensemble des autorisations du droit des sols par avenant de cinq mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, afin de se donner le temps nécessaire à son évaluation et de procéder à sa mise à jour.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou Monsieur Jean-Louis Martin, adjoint en charge de l'Urbanisme, à signer cet avenant.

PRECISE que sera créé par Mauges Communauté une instance composée des six (6) adjoints urbanisme des communes qui sera chargée de travailler sur l'actualisation de cette convention et aura vocation, pendant toute la durée du mandat, à échanger sur des sujets ADS nécessitant une position harmonisée à l'échelle du territoire.

DELIB-2021-002

Désignation des représentants de Sèvremoine à la Commission d'appel d'offres créée pour le groupement de commandes relatif au Règlement Général de la Protection des Données.

En application du règlement du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), qui est entré en vigueur le 25 mai 2018, les entreprises privées et les autorités publiques sont tenues de désigner un délégué à la protection des données.

Dans ce cadre, les autorités publiques doivent procéder à la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD), dont les missions d'application du RGPD, sont les suivantes :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées ;
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation ;
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement ;
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

A cet effet, en vertu de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes à l'échelle du bloc local a été constitué afin de recourir à une prestation pour l'exercice des missions du délégué à la protection des données. Le groupement ainsi constitué de Mauges Communauté et des communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre, Orée-d'Anjou et Sèvremoine, permet de mutualiser cette fonction.

Une convention, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant Mauges Communauté comme coordonnateur du groupement de commandes a été conclue. Chaque membre du groupement exécutera la partie de marché lui revenant. Un premier appel d'offres avait été lancé qui s'est révélé infructueux. Un nouvel appel d'offres a donc été relancé. Comme le prévoit la convention, une commission spéciale doit être constituée pour proposer au coordonnateur du groupement de commandes l'attributaire du marché. Cette commission sera composée d'un président désigné par le coordonnateur et d'un membre titulaire et d'un membre suppléant désignés par chacun des membres du groupement.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	59	0	2

DESIGNE pour siéger à la commission spéciale chargée de l'attribution du marché relatif au Règlement Général de la Protection des Données :

- Madame Chantal Gourdon, en qualité de titulaire,
- Madame Laurence Adrien-Bigeon comme suppléante.

DELIB-2021-003**Attribution d'une subvention à MTC ANDRERAPAGE**

Il est proposé le déblocage de la provision 2020 pour l'association MTC Andrerapage. Cette subvention concerne l'achat d'un percolateur d'un montant de 192.77 €.

L'association n'a pas bénéficié de subvention au titre de l'année 2020 et un montant de 162.00 € a été provisionné pour l'achat de ce matériel.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette

Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles le Conseil municipal doit se positionner sur une subvention pour un percolateur alors que l'avis du Conseil n'a pas été demandé pour choisir le cabinet KPMG

Réponse de Didier Huchon

Monsieur le Maire répond que les subventions doivent nécessairement passer en Conseil municipal.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	62	0	0

ATTRIBUE une subvention de 162 € au titre de l'année 2020 à l'association MTC Andrerapage.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

DELIB-2021-004**Attribution d'une subvention à La Banque humanitaire « Partager tout simplement »**

Il est proposé le déblocage de la provision 2020 pour la Banque Humanitaire. Cette subvention concerne l'indemnisation d'une partie des coûts à la suite de l'envoi de matériel à Beyrouth via l'association Franco Libanaise médicale.

L'association La Banque humanitaire « Partager tout simplement » a pu produire une attestation certifiant l'envoi de matériel médical à Beyrouth.

Un montant de 1000.00 € a été provisionné pour cette opération.

Il est proposé le déblocage de la provision 2020 pour la Banque Humanitaire. Cette subvention concerne l'indemnisation d'une partie des coûts à la suite de l'envoi de matériel à Beyrouth via l'association Franco Libanaise médicale.

L'association La Banque humanitaire « Partager tout simplement » a pu produire une attestation certifiant l'envoi de matériel médical à Beyrouth.

Un montant de 1000.00 € a été provisionné pour cette opération.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	61	0	1

ATTRIBUE une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2020 à l'association la Banque Humanitaire « Partager, tout simplement ».

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

DELIB-2021-005**Saint Germain sur Moine - ZAC des Bottiers – Demande de subvention de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.)**

La dotation de soutien à l'investissement local des communes et leurs groupements, créée en 2016, est désormais pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité.

Vu la politique en faveur du commerce de proximité,

Vu le projet de réinvestissement de la friche industrielle de l'usine GEP par l'opération d'aménagement de la ZAC des Bottiers située dans le cœur de bourg de la commune déléguée de St Germain-sur-Moine,

Considérant que pour renforcer l'attractivité du centre-bourg de St Germain-sur-Moine, il est nécessaire de développer une nouvelle offre de commerces, d'activités et de logements répondant aux besoins et aux attentes de la population,

Considérant que la situation et le projet de la ZAC des Bottiers sont une opportunité pour pérenniser le dynamisme culturel, social et économique du cœur de bourg de St Germain-sur-Moine,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

Vu le coût estimatif de l'opération s'élevant à la somme de 460 409,00 euros hors taxes,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Etudes et maîtrise d'œuvre	62 509.00	Etat –Dotation de Soutien à l'Investissement 2021 –	161 143.00
Gros œuvre	81 900.00	Région – pacte régional pour la ruralité (mesure 35)	50 000.00
Bloc toiture	149 600.00	Fonds propres de la commune	249 266.00
Corps d'état secondaires	53 900.00		
Lots fluides	79 000.00		
VRD	33 500.00		
TOTAL	460 409.00	TOTAL	460 409.00

Vu le budget de la commune de Sèvremoine,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	60	1	0

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Etudes et maîtrise d'œuvre	62 509.00	Etat –Dotation de Soutien à l'Investissement 2021 –	161 143.00
Gros œuvre	81 900.00	Région – pacte régional pour la ruralité (mesure 35)	50 000.00
Bloc toiture	149 600.00	Fonds propres de la commune	249 266.00
Corps d'état secondaires	53 900.00		
Lots fluides	79 000.00		
VRD	33 500.00		

TOTAL	460 409.00	TOTAL	460 409.00
--------------	-------------------	--------------	-------------------

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention D.S.I.L.2021, au titre du contrat de ruralité, pour aider à financer les travaux de construction d'un local commercial sur la commune déléguée de St Germain-sur-Moine,

ENGAGE la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Chantal Moreau, adjointe aux finances, à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIB-2021-006

Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux avec les collèges et avenant de la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux avec le Lycée

La commune nouvelle met à disposition, à titre onéreux, les équipements sportifs municipaux pour la pratique de l'éducation physique et sportive aux établissements scolaires suivants :

- Collège privé Jean Bosco – commune déléguée Saint-Macaire-en-Mauges
- Collège privé Jean Blouin – commune déléguée Saint-Germain-sur-Moine
- Collège privé Sainte Marie – commune déléguée Torfou
- Collège public Pont-de-Moine – commune déléguée Montfaucon-Montigné
- Lycée Champ Blanc – commune déléguée Le Longeron

Les modalités de ces mises à disposition font l'objet de conventions qu'il convient de renouveler entre la commune nouvelle et ces établissements

La facturation s'établit sur la base des tarifs actualisés chaque année et votés par le conseil départemental de Maine-et-Loire pour les 4 collèges.

Équipement	Tarifs de base 2019/2020	Tarifs de base à compter du 1 ^{er} septembre 2020
Grandes salles (≥ 800m ²) avec chauffage	11.25 €	11.65 €
Grandes salles (≥ 800m ²) sans chauffage	8,81 €	9.12 €
Autres salles	5,32 €	5,51 €
Équipements extérieurs	10,24 €	10,60 €
Piscines	15,33 €/ligne d'eau, soit 61.32 € max	15,87 €/ligne d'eau, soit 63.48 € max

Concernant le lycée, les modalités de ces mises à disposition font l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle.

La facturation s'établit sur la base des tarifs votés par le conseil régional Pays-de-la-Loire actualisés chaque année.

Il convient de réaliser un avenant pour appliquer les tarifs communiqués par le Conseil Régional applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

**Grande salle (plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40 m x20 m)	
Tarif de base :	9.12 €
Supplément chauffage (toute l'année) :	2,53 €
Supplément pour gardiennage :	6,36 €
** Petite salle ou salle spécialisée :	5,51 €
** Installations extérieures ou de plein air :	10,60 €
** Piscine par couloir de 25 m	15,87 €/couloir de 25 m

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	62	0	0

APPROUVE les changements de tarifs définis ci-dessus :

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Chantal Gourdon, adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse, à signer les conventions jointes et tout document relatif à l'exécution de la délibération ;

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

DELIB-2021-007

Dispositif de prise en charge des frais de déplacements applicable aux élus locaux dans le cadre de leur mandat

Les élus peuvent prétendre au remboursement des frais de déplacements et des frais de séjour (hébergement et restauration) dans les situations suivantes prévues au Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Dans le cadre de l'exercice du droit à la formation,
- A l'occasion de réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune lorsque celles-ci se tiennent en dehors du territoire communal,
- Dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial.
Lors les élus municipaux sont appelés à représenter la commune de Sèvremoine sur le territoire national ou international, ils peuvent prétendre au remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement d'un mandat spécial.
Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, s'applique à des missions accomplies dans l'intérêt communal. Elles doivent être précisément déterminées dans leur objet, leur durée et être expressément votées par délibération du Conseil Municipal.

Sont ainsi proposées au Conseil Municipal les modalités suivantes de prise en charge des frais de déplacements dans les situations susvisées.

1/ Ordre de mission

Hormis pour l'exercice d'un mandat spécial, pour lequel le Conseil Municipal est compétent, l'autorité territoriale délivre un ordre de mission préalable. Le bulletin d'inscription préalable à une formation, stage ou journée d'étude peut servir d'ordre de mission.

2/ Montants plafonds

a) Frais de séjour

Les frais de séjour couvrant les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés aux frais réels à concurrence des montants plafonds prévus pour les remboursements de frais des agents publics définis dans la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2018.

A titre d'information, ces montants pour l'année 2020 sont :

- Indemnité de nuitée (nuit + petit-déjeuner) :
 - o Paris intra-muros : 110 €
 - o Villes de plus de 200 000 habitants : 100 €
 - o Villes du Grand Paris en deçà de 200 000 habitants : 90 €
 - o Autres communes : 70 €.
- Indemnité par repas : 17,50 €.

Ces montants sont réévalués en fonction de l'évolution des textes en vigueur.

b) Frais de transport

Les frais de transport sont également pris en charge à hauteur des frais réels engagés et dans l'hypothèse de l'utilisation d'un véhicule personnel sur la base des indemnités kilométriques définies réglementairement pour les fonctionnaires selon le barème en vigueur.

Les titres de transport au tarif le moins onéreux seront à privilégier.

c) *Déplacements à l'étranger*

Les déplacements à l'étranger feront l'objet, au même titre que les mandats spéciaux, d'un vote par délibération du Conseil Municipal. Les frais de déplacements lié (séjour et transport) sont pris en charge sur la base des frais réels engagés.

3/ Modalités de remboursement

Les frais engagés sont remboursés sur présentation à la Direction des ressources humaines de :

- L'ordre de mission préalable,
- D'un état de frais,
- Des pièces justificatives (facture de repas, nuitée, billets de train, ticket de parking, péage...).

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	62	0	0

APPROUVE les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacements applicables aux élus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IMPUTE les dépenses en résultant sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget principal de la commune.

DELIB-2021-008

Refacturation des dépenses de personnel administratif du budget des Résidences Autonomie du CCAS au budget principal de la commune

Deux agents administratifs appartenant aux effectifs des Résidences Autonomie L'Avresne & Les Mimosas œuvraient jusqu'en 2020 pour une quote-part de leur fonction à la gestion de la facturation des restaurants scolaires de la commune de Sèvremoine via le logiciel Noé par le biais d'une convention de mise à disposition partielle.

La répartition s'effectuait ainsi :

- Responsable de résidence : 30%,
- Agent administratif de résidence : 70%.

Chaque fin d'année, le budget principal de la commune remboursait alors l'équivalent des salaires et charges au budget des résidences autonomie du CCAS au vu d'états émis par le service Ressources humaines.

Au 1^{er} août 2020, le rattachement au service Enfance jeunesse de la commune de la gestion de la facturation vient supprimer à cette date la convention de mise à disposition en cours. Dès le 1^{er} juillet 2020, l'agent administratif de la résidence n'intervenait plus au titre de la facturation. Il convient donc de procéder au remboursement de la quote-part des deux agents sur la première période de l'année 2020, suivant cette répartition :

- Agent administratif résidence : 70% du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 pour **12 495,99 €uros**.
- Responsable de résidence : 30% du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020 pour **7 269,13 €uros**.

Parallèlement, la responsable de résidence a fait connaître son souhait de mobilité au 1^{er} août 2020 sur le poste de gestionnaire santé sécurité à pourvoir à temps complet au sein de la Direction des ressources humaines de la commune. Elle est cependant restée rattachée et rémunérée à la Résidence L'Avresne jusqu'au 31 décembre 2020. Sa mutation vers la commune de Sèvremoine est effective depuis le 1^{er} janvier 2021. Il convient donc de demander à la commune de rembourser à 100% le salaire perçu par l'agent entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020 soit **15 814,23 €uros**.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	62	0	1

DECIDE le remboursement par la commune des dépenses de personnel engagées par le CCAS de Sèvremoine au titre des activités susmentionnées au vu d'états récapitulatifs émis par la Direction des Ressources Humaines.

VALIDE le montant des frais de personnel à prendre en charge par le budget principal de la commune au titre de l'année 2020 à hauteur de 35 579,35 €uros.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes à intervenir.

NOTE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la commune.

DELIB-2021-009

Création d'emplois en accroissements temporaires et saisonniers pour l'année 2021

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale précise que les collectivités peuvent recruter du personnel temporaire pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, après création des emplois par délibération du Conseil Municipal.

Comme cela a été réalisé en 2019 et 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à identifier la création d'emplois pour accroissements temporaires et saisonniers d'activité au titre de l'année 2021. Ces emplois sont répartis dans les différentes directions et services de la commune suivant la présentation exposée ci-après, en fonction des besoins dans le respect des contraintes budgétaires de la masse salariale.

Direction Animation démocratique et proximités – Service Proximités

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint administratif	C	Agent d'accueil et agence postale communale	2	Acc. temporaire
Assistant de conservation	B	Archiviste	1	Acc. temporaire

Direction générale – Service Finances

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint administratif	C	Agent de gestion comptable	1	Acc. temporaire

Direction des services à la population – Service Enfance jeunesse

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint technique	C	Agent de restauration	56	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Agent de restauration et animation	4	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Agent d'entretien	2	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Accompagnateur bus	1	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	ATSEM	1	Acc. temporaire
Adjoint d'animation	C	Référent des temps méridiens	1	Acc. temporaire
Adjoint d'animation	C	ATSEM	2	Acc. temporaire

Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM	1	Acc. temporaire
--	---	-------	---	-----------------

Direction des services à la population – Service Culture / Musée des Métiers de la Chaussure

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint d'animation	C	Animatrice Musée	3	Acc. temporaire

Direction des services à la population – Service Sports et piscine municipale Nage & O'

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Educateur territorial des APS	B	Responsable piscine et administration sport	1	Acc. saisonnier
Adjoint technique	C	Surveillant de baignade	3	Acc. saisonnier
Adjoint administratif	C	Agent d'accueil piscine	1	Acc. saisonnier

Direction des services techniques

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent	4	Acc. saisonnier
Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent	2	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Agent d'entretien	4	Acc. temporaire

A cette fin, une enveloppe de crédits est prévue au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement du budget principal de fonctionnement de la commune.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	63	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à créer les emplois non permanents ci-dessus pour faire face à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité pour l'année 2021,

IMPUTE les dépenses sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal de fonctionnement de la collectivité

DELIB-2021-010

Nomination de deux représentants de Sèvremoine à l'OGEC du collège St Marie Commune déléguée de Torfou

Suite aux élections municipales de mars dernier, il est demandé à Sèvremoine de désigner ses représentants au sein de l'OGEC du collège Sainte Marie situé sur la commune déléguée de Torfou.

La commission Enfance Jeunesse du 14 janvier propose au Conseil municipal de nommer :

- Mme Chantal Gourdon, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse en qualité de titulaire
- Mme Brigitte Fonteneau, Conseillère déléguée Enfance Jeunesse en qualité de suppléante.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	57	2	4

NOMME au sein de l'OGEC du collège Sainte Marie situé sur la commune déléguée de Torfou :

- Mme Chantal Gourdon, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse en qualité de titulaire
- Mme Brigitte Fonteneau, Conseillère déléguée Enfance Jeunesse en qualité de suppléante

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Chantal Gourdon, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexe à cette affaire.

DELIB-2021-011

Dépannages annuels éclairage public

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des réparations sur le patrimoine d'éclairage public.

Sur ce type de prestation, le SIEML prend en charge 25% des dépenses.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
	SEVREMOINE	DEPANNAGE	Dépannage annuel 2020	18 304,86 €	75%	13 728,65 €

Les opérations sont estimées à 18 304.86 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 13 728.65 €.

Paul Nerrière précise qu'il n'y a pas de taxe entre la commune et le SIEML

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	59	1	2

ACCEPTE de verser 3 728.65 € de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public.

DELIB-2021-012

Extension du réseau d'éclairage

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux d'éclairage public.

Sur ce type de prestation, le SIEML prend en charge 25% des dépenses.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-20-31	ST MACAIRE EN MAUGES	EXTENSION	Transformation armoire L1 en commande	4 909,10 €	75%	3 681,83 €
301-20-52	ST CRESPIN SUR MOINE	EXTENSION	Coffret EV guirelande	1 646,57 €	75%	1 234,93 €
301-20-25-01	TORFOU	EXTENSION	Eclairage parking gare n°2 - EP	20 443,89 €	75%	15 332,92 €
301-20-25-02	TORFOU	EXTENSION	Eclairage parking gare n°2 - Contrôle	102,13 €	75%	76,60 €

Les opérations sont estimées à 27 101.69 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 20 326.27 €.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret

Votants	Pour	Contre	Abstentions
---------	------	--------	-------------

62	58	1	3
----	----	---	---

ACCEPTE de verser 20 326.27 € de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'extension du réseau d'éclairage.

DELIB-2021-013

Extension du réseau basse tension

Dans le cadre de l'urbanisation et de la délivrance de permis de construire, Sèvremoine doit participer à l'extension de réseaux basse tension.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux basse tension.

Sur ce type de prestation, la part prise en charge par le SIEMML peut varier de 0% à 25%.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-20-47	MONTFAUCON MONTIGNE	EXTENSION	Desserte parcelle FRUCHET	1 078,00 €	100%	1 078,00 €

Les opérations sont estimées à 1 078.00 €, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 1 078.00 €.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	57	2	2

ACCEPTE de verser 1 078.00 € de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'extension du réseau basse tension sachant que la part prise en charge par le SIEMML peut varier de 0% à 25%.

DELIB-2021-014

Opérations d'effacement de réseaux

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'effacement de réseaux.

Sur ce type de prestation, la part prise en charge par le SIEMML peut varier de 0% à 80% suivant qu'il s'agisse de réseaux de télécommunication, basse tension ou d'éclairage public.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-20-12-03	LE LONGERON	EFFACEMENT 2021	Rue de Beau Soleil - EP	17 411,02 €	50%	8 705,51 €
301-20-12-04	LE LONGERON	EFFACEMENT 2021	Rue de Beau Soleil - GC	30 320,52 €	100%	30 320,52 €
301-20-12-05	LE LONGERON	EFFACEMENT 2021	Rue de Beau Soleil - Contrôle	102,13 €	50%	51,07 €
273-16-01-01	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Chemin de la Roche - BT	44 970,00 €	40%	17 988,00 €
273-16-01-02	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Chemin de la Roche - EP	18 900,00 €	40%	7 560,00 €
273-16-01-03	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Chemin de la Roche - GC	13 668,00 €	100%	13 668,00 €
273-16-01-04	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Chemin de la Roche - Contrôle	123,63 €	60%	74,18 €
301-17-26-01	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Rue du Fief d'Ares et de l'Ormeau - BT	154 100,00 €	20%	30 820,00 €
301-17-26-02	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Rue du Fief d'Ares et de l'Ormeau - EP	65 500,00 €	20%	13 100,00 €
301-17-26-03	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Rue du Fief d'Ares et de l'Ormeau - GC	57 240,00 €	100%	57 240,00 €
301-17-26-04	ST CRESPIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Rue du Fief d'Ares et de l'Ormeau - Contrôle	123,63 €	20%	24,73 €
301-19-33-01	ST GERMAIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Rue Pasteur / Curie / Branly - Renfo BT Puits Ragots - EP	65 600,00 €	50%	32 800,00 €
301-19-33-02	ST GERMAIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Rue Pasteur / Curie / Branly - Renfo BT Puits Ragots - GC	69 000,00 €	100%	69 000,00 €
301-19-33-04	ST GERMAIN SUR MOINE	EFFACEMENT 2021	Rue Pasteur / Curie / Branly - Renfo BT Puits Ragots - Contrôle	188,13 €	50%	94,07 €

Les opérations sont estimées à 537 247.06 €, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 281 446.06 €.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	58	1	4

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur les réseaux, tels que présentés ci-dessus.

DELIB-2021-015

Conventions particulières relatives à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques

Des conventions ORANGE/SIEMML et commune de Sèvremoine ont été préparées pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le SIEMML est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien.

Le SIEMML se charge de l'étude, de la tranchée et de la pose des installations avec fourniture des matériels.

Part des travaux génie civil sur les effacements suivants :

Commune déléguée	Affaire – Rue concernée	Montant GC TTC
Le Longeron	301-20-12 - Beausoleil	30 320,52 €
St Crespin sur Moine	273-16-01 – La Roche	13 668.00 €
St Crespin sur Moine	301-17-26 – Fief d'Ares et rue de l'Ormeau	57 240.00 €
St Germain sur Moine	301-19-33 – Puits Ragots	69 000.00 €

Le coût global de ces 4 opérations s'élève à 170 228.52 € TTC, montant intégralement répercuté à Sèvremoine.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	56	0	6

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint au maire chargé de l'Espace Public et du Cadre de Vie, à signer les conventions tripartites avec Orange et le S.I.E.M.L relatives à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques

DELIB-2021-016

Torfou – Pont-rail - Convention de superpositions d'affectation

La commune de Sèvremoine envisageait la création d'une voirie pour les modes doux dans le bourg de Torfou. Cette nouvelle liaison interceptait la ligne ferroviaire entre Clisson et Cholet. La commune a souhaité profiter de l'opportunité des travaux de modernisation de la voie SNCF entre Clisson et Cholet et des conditions de réalisation favorables (liées à la fermeture de la ligne) pour réaliser l'ouvrage. Ce principe a été acté par la délibération DELIB-2018-099 du 26 avril 2018. Le pont-rail a été réceptionné

en 2019.

Une convention a été rédigée pour définir les modalités de superposition d'affectations, de gestion, de surveillance et d'entretien du pont-rail.

L'ouvrage est la propriété de l'état, SNCF Réseau en est le gestionnaire.

SNCF Réseau, en sa qualité de propriétaire et/ou de gestionnaire, conserve la gestion et la garde de l'ouvrage et assume les responsabilités correspondantes. Il répond notamment aux demandes des tiers pour le passage des réseaux divers.

La commune assure la charge financière et technique des équipements suivants :

- Les équipements intérieurs du pont-rail, même s'ils sont solidaires de la structure tels que l'éclairage, les parements, la signalisation routière, les dispositifs de sécurité routière, la chaussée, les réseaux d'assainissement routiers, etc....
- Le déneigement, déverglçage, enlèvement des graffitis ou tags, ...

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	62	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Paul Nerrière, adjoint en charge de l'Espace Public et du Cadre de Vie à signer la convention définissant les modalités de superposition d'affectations, de gestion, de surveillance et d'entretien du pont-rail de la commune déléguée de Torfou.

DELIB-2021-017

Rétrocession des équipements propres du lotissement des Guilloires à Tillières

Par délibération du 5 septembre 2019 (réf 2019-119), le Conseil municipal a accepté la demande de rétrocession des équipements et espaces communs du lotissement "Le Hameau des Guilloires" à TILLIERES portant sur les parcelles cadastrées 349C1822, C1823, C1824, C1825, C1826, C1828.

Par délibération du 27 août 2020 (réf 2020-099), le Conseil municipal a ajouté à cette rétrocession la parcelle cadastrée 349D1827 de 265 m² en partie hors du périmètre de lotissement et correspondant à un espace vert.

Or la parcelle cadastrée 349C1828 ne fait pas partie du périmètre du lotissement.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	57	0	4

ABROGE les délibérations du 5 septembre 2019 (réf 2019-119) et du 27 août 2020 (réf 2020-099)

AUTORISE la rétrocession des équipements et espaces communs du lotissement "Le Hameau des Guilloires" de la commune déléguée de Tillières uniquement sur les parcelles cadastrées 349C1822, C1823, C1824, C1825, C1826, C1827.

PRECISE que le prix de la rétrocession de la voirie et de cet espace vert se fera à l'euro symbolique.

Intervention de Paul Nerrière

Il souhaite donner une information complémentaire concernant le relamping qui consiste à changer les ampoules des différents équipements pour réduire la consommation d'électricité.

Sur une partie de l'année 2020 par rapport à 2019, cela a amené 12 600 € d'économie soit 8%. Il lui semblait important de donner ce chiffre pour démarrer l'année sur une bonne nouvelle.

Intervention d’Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Il demande si cette baisse est calculée sur le même nombre d’heures d’allumage des lumières.

Réponse de Paul Nerrière

Il précise que ce chiffre est bien à éclairage équivalent. Il y a eu des réflexions également pour limiter l’éclairage. Il rappelle que ce n’est pas sur l’année entière. Ce chiffre est malgré tout intéressant.

Intervention de Didier Huchon

Il rappelle que lors du précédent mandat, la Commission avait mené un travail fin pour réduire cette consommation autant que possible. Les plages d’horaires d’éclairage ont été réduites tout en garantissant les conditions de sécurité en plus des investissements dans le cadre du relamping.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon

Elle demande si le couvre-feu a entraîné une diminution des éclairages.

Réponse de Paul Nerrière

L’éclairage est géré par des horloges en fonction de la levée et du coucher du soleil. Les lumières s’arrêtent à 22h30 et reprennent à 6h30 le matin. La durée n’a pas été modifiée pendant le couvre-feu.

Intervention de Didier Huchon

Il précise que la question s’est posée mais il n’y a pas de gestion centralisée des horloges. Pour ajuster, l’opération serait donc longue et lourde. Il aurait donc fallu faire évoluer à chaque nouvelle norme sanitaire. Ces évolutions sont incertaines. Il rappelle que l’éclairage est aussi une question de sécurité, pour la circulation et les piétons, et pas de confort.

Intervention de Paul Nerrière

Il précise que le coût d’intervention des techniciens est conditionné à la rapidité de l’intervention : Une intervention sous 21 jours coûte 105 € TTC, une intervention sous 7 jours coûte 130 € TTC et une intervention sous 24h coûte 290 € TTC. Il faut donc aussi être prudent dans les demandes d’interventions pour modifier les horaires d’éclairages.

Intervention de Didier Huchon

Il souligne qu’une réflexion serait à mener pour la mise en place d’une gestion technique centralisée des équipements pour opérer à distance sur l’éclairage, le chauffage... Cela nécessiterait des investissements qu’il ne faut pas exclure, cela pourra faire l’objet du PPI. Pour cela, il faut évaluer l’investissement et également le retour sur investissement avec les économies que cela pourrait engendrer (charge, temps de travail des agents...)

Intervention d’Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Il souligne que selon lui, il faut, également, prendre en compte les fluctuations à venir.

Intervention de Paul Nerrière

Il note que dans le contexte, la population ne demande pas de réduire l’éclairage public qui est nécessaire pour rentrer chez soi après le travail.

Intervention d’Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Il précise qu’il ne pousse pas pour que les lumières soient éteintes plus tôt mais pour que la commune ait la capacité de le faire.

Intervention de Didier Huchon

La tendance est plus à la diminution de la consommation. Il faut maîtriser la consommation d’énergie. Il faut piloter la ville, la consommation doit être rapprochée de la production grâce aux équipements qui vont être déployés pour être le plus en adéquation. C’est la logique de la smart City. Il faudra mener cette réflexion pour mettre en place à terme ces actions.

Intervention de Paul Nerrière

Il évoque le projet plus proche « la trame étoilée » qui vise à dans certains espaces l’éclairage la nuit et limiter les impacts sur la biodiversité.

Intervention de Thierry Rousselot :

Il précise que c’est un projet qui va être mené par le CPIE Loire Anjou en réponse à un appel à projet de l’ADEME. La réunion de lancement est programmée la semaine prochaine.

Saint Crespin sur Moine : OAP des 4 vents - acquisition d'un emplacement réservé

Il est envisagé de poursuivre les acquisitions à l'amiable sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des 4 vents, selon les opportunités qui se présentent.

Il s'agit d'un jardin cadastré 273C 3341 d'une surface de 109 m², propriété des Consorts BARRÉ, et classé en Uab dans le Plan Local d'Urbanisme. Cette parcelle fait l'objet de l'emplacement réservé n°82, au bénéfice de la commune, pour la création d'un accès.

Le prix d'acquisition serait de 35 €/m², soit un prix global de 3 815 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	61	0	2

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée 273C 3341 d'une surface de 109 m², au prix global de 3 815 €,

PREND en charge les frais de notaire

AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, auprès de l'office notarial désigné par le vendeur.

DELIB-2021-019**Saint Crespin sur Moine : OAP des 4 vents - acquisition d'un jardin**

Il est envisagé de poursuivre les acquisitions à l'amiable sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des 4 vents, selon les opportunités qui se présentent.

Il s'agit d'un jardin cadastré 273C 1487 d'une surface de 456 m², propriété des Consorts SUTEAU, et classé en Uab dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le prix d'acquisition serait de 45 €/m², soit un prix global de 20 520 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	57	0	4

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée 273C 1487 d'une surface de 456 m², au prix global de 20 520 €

PREND en charge les frais de notaire

AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, auprès de l'office notarial désigné par le vendeur.

DELIB-2021-020**Saint Germain sur Moine - ZAC des Bottiers - construction d'un magasin de produits alimentaires et d'articles d'usage courant de proximité - acquisition de terrain**

En 2013, la commune de Saint Germain sur Moine a cédé à ALTER CITES différents biens situés dans la Zone d'Aménagement Concerté des Bottiers, comprenant notamment les parcelles cadastrées 285D 272 et 1166.

La commune de Sèvremoine envisageant de construire un magasin de produits alimentaires et d'articles d'usage courant de proximité sur un des îlots de la ZAC, il est envisagé d'acquérir à l'euro symbolique le terrain nécessaire à cette construction avec une réserve foncière pour une extension.

Il s'agit d'un terrain situé dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des Bottiers, issu du découpage des parcelles cadastrées 285D 272 de 629 m² et 285D 1166 de 12 m², et classé en Ubb dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	62	0	1

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée des parcelles cadastrées 285D 3465 de 629 m² et 285D 3468 de 12 m², d'une surface globale de 641 m², à l'euro symbolique,

PREND en charge les frais de notaire

AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, auprès de l'office notarial désigné par le vendeur.

DELIB-2021-021

Voirie Rurale - Acquisition

Le travail de recensement des voies privées desservant les habitations et qui auraient utilité à être intégrées au domaine communal fait par les élus en charge de la voirie, est rappelé à l'assemblée.

Jusqu'à la prise de compétence « voirie hors agglomération » par la communauté de communes Moine et Sèvre au 1^{er} janvier 2015, il était d'usage courant d'entretenir ces voies privées au frais de la commune.

A la prise de compétence « voirie » en intercommunalité, il a été jugé nécessaire d'effectuer dans chaque commune, un recensement des voies privées desservant les villages, et de proposer aux propriétaires d'en céder l'emprise à la commune pour l'euro symbolique.

Pour régulariser la situation sur les communes déléguées de Saint Crespin sur Moine et Saint Germain sur Moine, à la demande des propriétaires, il est proposé de faire l'acquisition selon le tableau suivant

Commune déléguée	VC	LIEU DIT	Parcelle cadastrée	m ²	Propriétaires	Montant
Saint Crespin sur Moine	147	La Brosse	273B1965	5	Indivision PAPIN	1 €
			273B1967	176		
			273B1969	4	M. Daniel FLEURANCE	1 €
			273B1972	403		
Saint Germain sur Moine	137	L'Avennerie	285ZB 186	434	M et Mme Thierry LASCOSTES	1 €
			285ZB 199	350		

Le principe est d'acquérir auprès de chaque vendeur les parcelles pour l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	62	0	1

DECIDE l'acquisition des parcelles de voirie présentées dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié, auprès de l'office notarial désigné par le vendeur.

DELIB-2021-022

La Renaudière - ZA de la Cayenne - cession de terrain

Monsieur Emmanuel LEVEQUE, paysagiste sur la zone d'activités de la Cayenne, souhaite étendre son entreprise EMMA NATURE et acheter 700 m² issus du découpage de la parcelle 258AB 159 située en zones Uyc et agricole (A) dans le PLU et sans usage à ce jour.

Le prix de vente proposé est de 8 €/ m² pour la surface classée en zone Uyc et 0,30 €/ m² pour la surface classée en zone A, soit un prix de vente global de 3 035,90 € détaillé dans le tableau ci-dessous :

zonage PLU	m ²	prix de cession	
		en €/m ²	global en €
terrain en Uyc	367	8	2 936
terrain en en Ap	333	0,3	99,90

L'avis des Domaines a été reçu le 14 décembre 2020.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	62	0	0

CEDE la parcelle cadastrée 258AB 205 de 700 m² au prix global de 3 035,90 € à Monsieur LEVEQUE ou toute autre personne qui s'y substituerait,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès de l'office notarial désigné,

IMPUTE cette recette sur le budget principal.

DELIB-2021-023

Saint André de la Marche - espaces verts - désaffectation et déclassement en vue d'aliénation du domaine public

Il est proposé d'engager une procédure de déclassement en vue de l'aliénation de 2 parcelles relevant du domaine public sur la commune déléguée de Saint André de la Marche. Il s'agit des espaces verts figurant dans le tableau suivant, et n'ayant pas d'usage pour le cadre de vie :

	Surface approximative en m ²
Allée des Gabelous	99
Rue Augustin Vincent	525

La désaffectation est donc constatée. Un document d'arpentage sera établi et permettra de définir la partie désaffectée, déclassée et à aliéner.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	62	1	0

PRONONCE la désaffectation des parcelles mentionnées ci-dessous et situées sur le domaine public,

Allée des Gabelous	99
Rue Augustin Vincent	525

PRONONCE le déclassement de ces parcelles situées sur le domaine public.

PRECISE que la vente de ces biens fera l'objet d'une prochaine délibération.

DELIB-2021-024

Saint Macaire en Mauges - Lotissement des Vergers 1 - dénomination des nouvelles voies

Un permis d'aménager a été accordé pour le lotissement privé des Vergers 1 comprenant 52 terrains à bâtir : ce projet porte sur la partie Nord de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Verger du Plan Local d'Urbanisme.

Pour la dénomination des nouvelles voies de ce lotissement, le Conseil délégué de Saint Macaire propose des noms de femmes résistantes :

- rue Marie-Madeleine FOURCADE, reliant le boulevard de l'Egalité à la rue Gambetta ;
- rue Lucie AUBRAC, partant de la rue Marie-Madeleine FOURCADE ;
- rue Germaine TILLION, partant de la rue Marie-Madeleine FOURCADE ;
- impasse Noëlla ROUGET, partant de la rue Marie-Madeleine FOURCADE ;
- rue Germaine RIBIERE, partant de la rue Lucie AUBRAC en direction de la rue Eugénie POILANE ;
- rue Eugénie POILANE, partant de la rue Germaine TILLION.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	61	0	1

DECIDE de dénommer les voies du Lotissement des Vergers dans la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges selon le plan annexé :

- Rue Marie-Madeleine FOURCADE,
- Rue Lucie AUBRAC,
- Rue Germaine TILLION,
- Impasse Noëlla ROUGET,
- Rue Germaine RIBIERE, rue Eugénie POILANE.

DELIB-2021-025

Modification du loyer de Mandin Boutique à Roussay

La SARL Ets M. Mandin, boutique de prêt-à-porter, est locataire depuis le 1^{er} décembre 1996 d'une ancienne maison d'habitation, propriété de Sèvremoine, sis 3 rue Principale – Roussay – 49450 SEVREMOINE. Situé en face de la boutique, le bâtiment est utilisé comme réserve.

Les locataires demandent une réévaluation du loyer compte-tenu de la vétusté du bâtiment. En effet, celui-ci n'a fait l'objet d'aucun travaux d'amélioration par la commune depuis de nombreuses années puisqu'il s'inscrit dans un projet de requalification d'un îlot d'habitations, qui nécessitera, à terme, sa démolition.

Le local n'a ni eau, ni chauffage. Les gérants de la boutique doivent apporter une attention particulière aux vêtements qui y sont stockés afin que l'humidité ne les détériore pas.

Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 et la fermeture imposée de leur boutique en novembre 2020 a confirmé le besoin de réévaluer le loyer.

La Commission Economie du 24 novembre 2020 propose au Conseil municipal de revoir les conditions de location.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	63	0	0

FIGE le loyer en supprimant la clause de révision annuelle du loyer calculée sur la variation de l'Indice National du Coût de la Consommation publié par l'INSEE ;

REDUIT le loyer mensuel à 350 € HT au lieu de 430,24 € HT à ce jour ;

EXONERE le locataire du loyer de novembre 2020 compte-tenu de la fermeture imposée du commerce en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, Jean-Michel Coiffard, adjoint à l'économie, à signer les documents à intervenir pour la mise en application de la présente délibération.

DÉCISIONS DU MAIRE

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

1. Déclarations d'intention d'aliéner

N° DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2020257	ST GERMAIN	41	Raffegau (rue du Dr)	A	1009	3/11/20
2020258	ST GERMAIN	58b	Bottiers (rue des)	D	3434, 3436, 3437	6/11/20
2020259	MONTFAUCON	8	Nerra (rue Foulques)	AC	108	6/11/20
2020260	TORFOU	3 et 5	Elbée (rue d')	C	711, 713 et 715	6/11/20
2020261	ROUSSAY	9 bis	Joseph (rue St)	A	2155	6/11/20
2020262	ROUSSAY	9	Joseph (rue St)	A	2156	6/11/20
2020263	ST ANDRE	12	Bretagne (rue de)	AD	83	6/11/20
2020264	TORFOU	58 b	Nationale (rue)	AC	593	9/11/20
2020265	ROUSSAY		Sarments (impasse des)	A	1499p, 2103p, 2104p, 2105p	6/11/20
2020266	ROUSSAY	15 et	Aubert (rue du Douet)	A	916, 999, 1956	13/11/20

		15 bis				
2020267	MONTFAUCON		Aiguefoux (rue d')	A	292	13/11/20
2020268	MONTFAUCON	7	Vendée (rue de)	C	1185, 1189, 933p	20/11/20
2020269	ST MACAIRE	17	Bouvreuils (rue des)	WO	365	20/11/20
2020270	TILLIERES	22	Eglise (rue de l')	A	1634, 1657, 2728, 2727	25/11/20
2020271	MONTFAUCON	18	Amourettes (rue des)	A	1149p	25/11/20
2020272	TILLIERES		Bouchaud (rue du)	ZI	220, 221, 222, 223	30/11/20
2020273	TORFOU	18	Viaduc (rue du)	D	1166	7/12/20
2020274	TORFOU	39	Nationale (rue)	AB	94	27/11/20
2020275	LE LONGERON	28	Anjou (rue d')	AE	2	27/11/20
2020276	LE LONGERON	26	Anjou (rue d')	AE	3	27/11/20
2020277	MONTFAUCON	12	Vendée (rue de)	C	1158	27/11/20
2020278	ST GERMAIN	3	Aulneaux (rue des)	D	1684p	1/12/20
2020279	ST GERMAIN	2	Iris (rue des)	A	1029, 1199	1/12/20
2020280	ST ANDRE	9	rouge (rue du Carrefour)	AC	701	1/12/20
2020281	TILLIERES	22	Pont neuf (rue du)	A	1679	4/12/20
2020282	MONTFAUCON	34	Maurice (rue St)	B	643	4/12/20
2020283	ST GERMAIN		Pagerie (rue de la)	E	1460p, 1464p, 1466p, 1473p, 1458, 1459, 1461	4/12/20
2020284	ST GERMAIN		Pagerie (rue de la)	E	1460p, 1464p, 1466p 1473p, 1472	4/12/20
2020285	ST CRESPIN	5	Moulin (rue des)	C	1218	8/12/20
2020286	ST GERMAIN	3	Pays bas (avenue des)	ZI	127	11/12/20
2020287	TORFOU	63	Nationale (rue)	AB	109	11/12/20
2020288	ST GERMAIN	3 bis	Aulneaux (rue des)	A	1684p	14/12/20

2020289	MONTFAUCON	7	Violettes (rue des)	B	1253	14/12/20
2020290	ST CRESPIN	67	Moine (rue de la)	C	1605, 1606	14/12/20
2020291	ST CRESPIN	5	Gardonne (rue de la)	B	1983	14/12/20
2020292	MONTFAUCON	2A	Plessis (rue Joseph)	C	1506, 1509	18/12/20
2020293	ROUSSAY	25	Vigneau (rue du)	A	1574, 1575, 1576, 2034	28/12/20
2020294	TILLIERES	11 b	Poste (rue de la)	A	1624	28/12/20
2020295	ST CRESPIN		Mauges (rue des)	C	3595, 3598, 3600	8/1/21
2020296	ROUSSAY	74	Principale (rue)	A	2073, 2077	31/12/20
2020297	TORFOU		Bourg	AB	595	31/12/20
2020298	ST ANDRE	8	Buissons (rue des)	AC	590	31/12/20
2020299	LA RENAUDIERE	9 bis	Paradis (rue du)	AC	160, 151, 150	8/1/21
IA2020098	ST ANDRE	29	Mauges (rue des)	AC	561, 614	4/11/20
IA2020099	ST MACAIRE	52	Bretagne (rue de)	AA	153, 154	4/11/20
IA2020100	ST ANDRE	3	Abreuvoir (rue de l')	AD	111	6/11/20
IA2020101	ST MACAIRE	5	Dames (rue des)	AE	163, 165, 964	9/11/20
IA2020102	ST MACAIRE		Maupillier (rue du Capitaine)	AE	194p et 204	12/11/20
IA2020103	ST ANDRE	30	Creulière (rue de la)	AB	559	13/11/20
IA2020104	ST MACAIRE	11	Lyautey (allée du Maréchal)	AM	151, 152	23/11/20
IA2020105	ST MACAIRE	25	Bretagne (rue de)	AB	389, 390, 402, 403 et 404	25/11/20
IA2020106	ST MACAIRE	49	Poirier (rue du)	AA	453	25/11/20
IA2020107	ROUSSAY	5	Centre (rue du)	A	508 et 505	18/12/20
IA2020108	ST MACAIRE	13	Tassigny (rue de Lattre de)	AH	104	27/11/20
IA2020109	ST MACAIRE	49	mai (bd du 8)	AL	135	27/11/20

IA2020110	ST ANDRE		Gatine (rue de la)	AB	560	4/12/20
IA2020111	ST MACAIRE	106	Mauges (rue des)	AH	397	4/12/20
IA2020112	ST MACAIRE		Egalité (bd)	AC	338	7/12/20
IA2020113	ST MACAIRE	63	Poirier (rue du)	WO	269	7/12/20
IA2020114	ST MACAIRE	109	Choletaise (rue)	AH	299	8/12/20
IA2020115	ST ANDRE	7 bis	Bretagne (rue de)	AA	197	9/12/20
IA2020116	ROUSSAY	4	Sports (rue des)	A	1279	10/12/20
IA2020117	ROUSSAY	50	Principale (rue)	A	856, 864, 1843, 1978	11/12/20
IA2020118	ST CRESPIN	1 B	Combrailles (rue des)	B	2043, 2045	8/12/20
IA2020119	ST ANDRE	34	Paul (rue St)	AE	49	11/12/20
IA2020120	ST MACAIRE	89	Bretagne (rue de)	AM	56	14/12/20
IA2020121	ST MACAIRE	45	Bretagne (rue de)	AB	343	17/12/20
IA2020122	ST MACAIRE	1	Tassigny (rue de Lattre de)	AH	117	18/12/20
IA2020123	ST MACAIRE	4	Exupéry (rue St)	AC	341	18/12/20
IA2020124	ST MACAIRE	10 b	Bretagne (rue de)	AA	241	28/12/20
IA2020125	ST MACAIRE	1 ter	Verne (rue Jules)	AA	27, 28, 378	31/12/20
IA2020126	ST MACAIRE	115	Choletaise (rue)	AH	401 et 398	31/12/20
IA2020127	ST MACAIRE	33	Commerce (rue du)	AB	163	28/12/20
IA2020128	ST MACAIRE	21	Mai (bd du 8)	AL	93	31/12/20
IA2020129	ST MACAIRE	68	Choletaise (rue)	AE	1019	31/12/20
IA2020130	ST MACAIRE	23	Fontaine (rue de la)	AC	110	31/12/20
IA2020131	ST MACAIRE	61	Mauges (rue des)	AD	393, 396, 397 et 398	31/12/20
IA2020132	ST ANDRE	1	Buissons (rue des)	AC	591	31/12/20

IA2020133	ST MACAIRE	40	mai (bd du 8)	AL	139, 140	31/12/20
-----------	------------	----	---------------	----	----------	----------

2. Décisions autres domaines de compétences

N°DEC-2020-150-AG / Contrat d'assurance dommage aux biens – avenant n°4 – SMACL Assurances

Le 4 Décembre 2020

Pour le marché d'assurances dommage aux biens, un avenant n°4 ayant pour objet la mise à jour de la superficie développée du Parc Immobilier de la commune de Sèvremoine, a été signé avec SMACL Assurances.

N°DEC-2020-151-AG / Assurance construction pour les travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Germain sur Moine – Avenant n°2 – Groupement Verspieren / MAF

Le 1er Décembre 2020

Un avenant n° 2, du marché d'Assurance construction pour les travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Germain sur Moine ayant pour objet d'exclure de l'assiette de garantie, et donc de la couverture du contrat, le lot peinture réalisé par l'entreprise Paillat impactant le coût final de l'opération, a été signé avec le groupement Verspieren/MAF. Le coût total de l'opération intégrant ce retrait est arrêté à la somme de 3 060 106,50 € TTC.

N°DEC-2020-156-AG / Marché de travaux de dépollution de la zone d'aménagement du site Augustin Vincent, ancienne usine Durand/Chêné, commune déléguée de St André de la Marche – avenant 1 – Charier TP Sud, Agence Lahaye

Le 1er Décembre 2020

Un avenant n° 1, ayant pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires rendus nécessaires dans le cadre du déroulement des travaux, a été signé avec la Sté Charier TP Sud, agence Lahaye, aux conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 49 776,25 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : + 5 117,13 € HT
- Nouveau montant du marché : 54 893,38 € HT

N°DEC-2020-158-AG / Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion : marchés subséquents – Véhicules électriques légers neufs

Le 08 Décembre 2020

Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion a été signé le marché subséquent suivant :

N° d'accord cadre	N° de marché subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901401	MS 2	1	3 véhicules électriques légers neufs	Renault Cholet Société Automobile Choletaise	Marque : Renault Zoé	39 705,78	50 645,28 Sans reprise de véhicule

La batterie de chaque véhicule sera louée au tarif mensuel de 88,95 € TTC auprès de DIAC Location.

N°DEC-2020-159-AG / Marché de mission de coordination SPS pour les travaux de rénovation de la halte ferroviaire, sur la commune déléguée de Torfou – SMOPE

Le 14 Décembre 2020

Le marché de mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de rénovation de la halte ferroviaire de la commune déléguée de Torfou, a été attribué à la Sté SMOPE (Services aux Maîtres d'Ouvrage, Particuliers et Entreprises), sise 10, rue de la Bourrine, 44120 Vertou, pour un montant de 972,00 Euro HT, soit 1 166,40 Euro TTC, comprenant notamment les éléments suivants :

- 4 visites par mois inopinées ou en réunion de chantier sur 4 mois
- En cas de prolongation, le tarif horaire à la vacation sera de 45€.
- Le paiement échelonné est autorisé.

N°DEC-2020-160-AG / Marché de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou – groupement Luc Robin Architecte
Le 14 Décembre 2020

Pour les travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de la commune déléguée de Torfou, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Luc Robin Architecte (mandataire), sis 57 avenue de l'Arborescence, 85500 Les Herbiers, Cabinet Barre, sis La Roche sur Yon (co-traitant), Betrec IG, sis Nantes (co-traitant), FACEA Pays de Loire, sis La Roche sur Yon (co-traitant), GAMBA, sis Angers (co-traitant), pour un montant provisoire de 35 010,00 € HT, soit un taux de rémunération de 9%.

N°DEC-2020-161-AG / Marché de maintenance de l'installation audiovisuelle de la Maison du Mineur et des Energies, sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine – Audio Soft
Le 14 Décembre 2020

Le marché de maintenance de l'installation audiovisuelle de la Maison du Mineur et des Energies, sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine, a été attribué à la Sté Audio Soft, sise rue de la Plagne, 63270 St Maurice ès Allier, pour un montant de 1 380,00 Euro HT, soit 1 656,00 Euro TTC, pour une année, comprenant notamment les éléments suivants :

- Contrat du 01/01/2021 au 31/12/2021
- 1 visite curative annuelle
- Prix de l'intervention supplémentaire : 920 € HT, soit 1 104,00 € TTC
- Le prix des pièces détachées usagées est à rajouter aux montants susmentionnés.

N°DEC-2020-162-AG / Marché de prestations de balayage et nettoyage de la voirie et des espaces publics communaux – Brangeon Transport
Le 18 Décembre 2020

Un marché de prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des espaces publics communaux de Sèvremoine, a été signé avec l'entreprise Brangeon Transport, située 7 route de Montjean à La Pommeraye 49620 Mauges sur Loire selon les conditions suivantes :

Période	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
Initiale de 24 mois	50 000 €	100 000 €
De reconduction de 12 mois	25 000 €	50 000 €

Le marché a été conclu pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2021. Le marché pourra être reconduit deux fois sur décision expresse, par période de 12 mois chacune, sans que sa durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

N°DEC-2020-163-AG / Marché de travaux pour la rénovation du centre social – commune déléguée de St André de la Marche
Le 18 Décembre 2020

Un marché de travaux de rénovation du centre social, sur la commune déléguée de St André de la Marche, a été signé avec les entreprises suivantes et selon les montants suivants :

Lot	Attributaire	Montant du marché en € HT
Lot n°1 : Aménagements extérieurs,	Bouchet	19 169,45
Lot n°2 : Démolition – désamiantage – gros œuvre	G.R. Construction	65 441,09
Lot n°3 : Charpente Bois et Métallique	SCMC	35 845,17

Lot n°4 : Couverture tuiles et zinc	Oger Lefreche	35 907,88
Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium	Atlantiques Ouvertures	43 988,00
Lot n°6 : Menuiseries bois intérieures	AMH	49 747,11
Lot n°7 : Cloisons sèches – Plafonds plaque de plâtre	AGTI	68 698,43
Lot n°8 : Plafonds suspendu	Hervouet	6 170,70
Lot n°9 : Revêtements de sols carrelage – faïence	Maleinge	39 505,98
Lot n°10 : Peinture – revêtements muraux	Jobard	15 233,95
Lot n°11 : Chauffage – ventilation	SAS Michel Boissinot	70 400,00
Lot n°12 : Plomberie – sanitaires	SAS Michel Boissinot	17 700,00
Lot n°13 : Equipements de cuisine	Corbe Cuisine	7 550,00
Lot n°14 : Electricité Courants forts et faibles	SAS TCS	35 427,24

Le marché aura un délai global d'exécution de 8 mois, n'incluant pas un mois de période de préparation et un mois de congés.

N°DEC-2020-164-AG / Marché de mission DIAG et AVP pour la protection d'habitations contre le risque inondation, sur la commune déléguée de St Germain sur Moine – Artelia

Le 18 Décembre 2020

Le marché de mission de diagnostic et avant-projet pour la protection d'habitations contre le risque inondation, sur la commune déléguée de St Germain sur Moine, a été attribué à la Sté Artelia / Direction Régionale Ouest, sise 8, avenue des Thébaudières, 44815 St Herblain, pour un montant de 8 900,00 Euro HT, soit 10 680,00 Euro TTC, comprenant notamment les éléments de missions suivants :

- Diagnostic et avant-projet
- Topographie
- Modélisation

N°DEC-2020-165-AG / Marché de service d'assurance responsabilité civile pour la commune – Groupement PNAS Assurances-AREAS Dommages

Le 23 Décembre 2020

Un marché de service d'assurance responsabilité civile, pour la commune, a été attribué au groupement Paris Nord Assurances Services (PNAS), courtier, associé à AREAS Dommage (assureur), sis à l'adresse de PNAS, 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75000 PARIS, selon les critères suivants :

- Marché de 3 ans : 01/01/2021 au 31/12/2023, avec possibilité de résiliation annuelle
- Attribution avec choix de la variante 1 :
 - Franchise à hauteur de 3000 €
 - Taux de cotisation annuelle : 0,20710% de la masse salariale
 - Montant provisionnel annuel (soumis à régularisation annuelle selon les termes du marché) : 11 545,06 € TTC

N°DEC-2020-166-AG / Marché d'assurance protection fonctionnelle des élus de la commune – SMACL Assurances

Le 23 Décembre 2020

Un marché de service d'assurance protection fonctionnelle, a été attribué à la SMACL Assurances, sis 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, selon les critères suivants :

- Marché de 3 ans : 01/01/2021 au 31/12/2023, avec possibilité de résiliation annuelle
- Absence de franchise
- Montant de cotisation annuelle (soumis à revalorisation annuelle selon les termes du marché) : 541,29 € TTC/an

N°DEC-2020-167-AG / Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du Centre Technique Territorial Est – commune déléguée de Saint André de la Marche – erreur matérielle sur la décision DEC-2020-152

Le 23 Décembre 2020

Cette décision annule et remplace le montant indiqué sur la décision du maire DEC-2020-152. Le lot n°5 du marché de travaux pour la rénovation et l'extension du Centre Technique Territorial Est sur la commune déléguée de Saint André de la Marche, est attribué à l'entreprise BATITECH, pour un montant de 120 563,62 € HT
Le reste de la décision DEC-2020-152 restant inchangé.

N°DEC-2020-168-AG / Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour le lotissement Les Bruyères, passé avec le cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau – commune déléguée de Saint Macaire en Mauges

Le 07 Janvier 2021

le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet de géomètre experts associés Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau, sis 33 avenue de la Tessoualle, BP 31253, 49312 Cholet Cedex, en date du 21 janvier 2015, portant sur une opération d'aménagement de 48 logements environ, sur le secteur des Bruyères, accompagnée d'une réflexion globale sur l'aménagement du secteur, commune déléguée de St Macaire en Mauges, a été résilié, pour motif d'intérêt général, compte tenu de la modification de la politique communale d'aménagement et d'urbanisme, consécutivement au passage en commune nouvelle.

N°DEC-2020-169-AG / Dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un abri à vélos, à l'Hôtel de Ville, 23 place Henri Doizy, commune déléguée de St Macaire en Mauges

Le 03 Janvier 2021

Une déclaration préalable pour la création d'un abri à vélos d'une surface de 12m², contigüe à l'hôtel de ville, 23 place Henri Doizy, sur la parcelle cadastrée 301 AB 499 de 796m², sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges a été déposée.

N°DEC-2020-170-AG / Marché de service d'entretien d'espaces verts sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges – APAHRC – ESAT Arc en Ciel

Le 03 Janvier 2021

Un marché de service d'entretien de certains secteurs d'espaces verts (zone du boulevard de l'Europe, zone du lotissement Gambetta, ancienne station d'épuration), sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges, a été signé avec l'APAHRC, par le biais de l'ESAT Arc en Ciel, sites de Cholet et Beaupréau, sis 9 rue de Tours, BP 10244, 49302 Cholet Cedex et selon les critères suivants :

- Marché de 1 an : 01/01/2021 au 31/12/2021, sans reconduction.
- Montant : 14 354,79 € HT annuel, payable en 4 échéances.

N°DEC-2020-171-AG / Marché de service d'entretien d'espaces verts sur la commune déléguée de St André de la Marche – APAHRC – ESAT Arc en Ciel

Le 03 Janvier 2021

Un marché de service d'entretien de certains secteurs d'espaces verts (zone du boulevard de l'Europe, zone du lotissement Gambetta, ancienne station d'épuration), sur la commune déléguée de St André de la Marche, a été signé avec l'APAHRC, par le biais de l'ESAT Arc en Ciel, sites de Cholet et Beaupréau, sis 9 rue de Tours, BP 10244, 49302 Cholet Cedex et selon les critères suivants :

- Marché de 1 an : 01/01/2021 au 31/12/2021, sans reconduction.
- Montant : 14 354,79 € HT annuel, payable en 4 échéances.

N°DEC-2021-001-AJCP / Convention d'occupation précaire de mise à disposition d'un local rue de la Mairie à Monsieur Journaud et Madame Cabrera, sur la commune déléguée de St Germain sur Moine

Le 19 Janvier 2021

Une convention d'occupation précaire du domaine privé communal, visant au stockage de biens et jardin, a été signée avec Monsieur Journaud et Madame Cabrera, pour l'utilisation d'une surface de 232m², sur la parcelle 285 section D n°1910 sise rue de la Mairie, sur la commune déléguée de St Germain sur Moine.

N°DEC-2021-002-AJCP / Dépôt d'un permis de démolir pour l'ancienne Gendarmerie, commune déléguée de Montfaucon-Montigné

Le 19 Janvier 2021

Un permis de démolir a été déposé pour la démolition de l'ancienne Gendarmerie et de ses logements de fonctions attenants, 21 place St Jean, d'une surface d'environ 780m², sur la parcelle cadastrée 206 A 209 de 1799m², sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné.

En l'absence de question, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h04



**Didier Huchon
Maire**